

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales d'annulation (CGA) sont extraites de nos conditions générales de vente et régissent les relations contractuelles entre la société EURL INSTANT NATURE, exploitant du Camping INSTANT NATURE, dont le siège social est situé au 22 route de Rebaix 77730 Saâcy-sur-Marne, immatriculé sous le numéro 998 996 763 00012 (ci-après dénommé « le Camping »), et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « le Client ») effectuant une réservation de séjour au sein de l'établissement.

ARTICLE 2 : NOTIFICATION DE L'ANNULATION

Toute demande d'annulation de séjour doit être notifiée au Camping par écrit (courrier ou e-mail). Les demandes transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

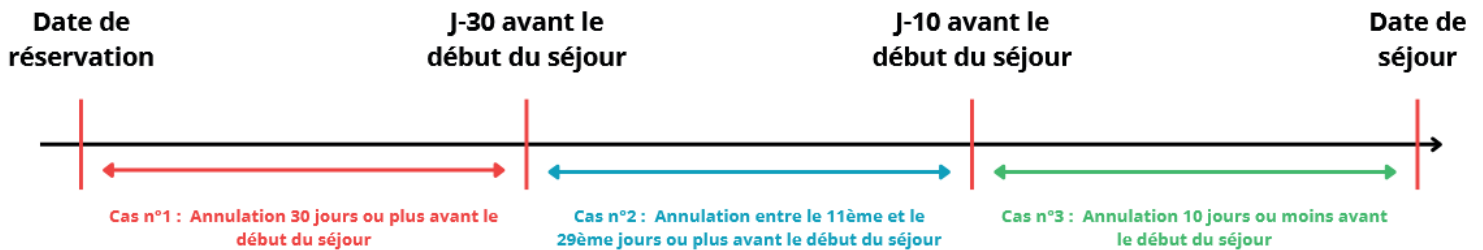
La date de réception de ce document détermine la date de l'annulation et le barème des frais applicables.

ARTICLE 3 : BARÈME DES FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le Client, les conditions suivantes s'appliquent, sauf conditions particulières spécifiées lors de la réservation :

| | | |
|---|--|---------|
| 30 jours ou plus avant la date d'arrivée | Remboursement total du séjour (acompte et/ou solde) | Cas n°1 |
| Du 11 ^{ème} au 29 ^{ème} jours avant la date d'arrivée | L'acompte reste acquis au Camping | Cas n°2 |
| 10 jours ou moins avant l'arrivée | Les sommes (acompte et/ou solde) versées resteront acquises au Camping | Cas n°3 |
| En cas de non-présentation | | |

→ Les frais de dossier et les éventuelles primes d'assurance ne sont jamais remboursables.



ARTICLE 4 : ARRIVÉE TARDIVE OU DÉPART ANTICIPÉ

* Arrivée tardive : En l'absence de message du Client indiquant qu'il a dû différer son arrivée, l'hébergement/emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue.

* Départ anticipé : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ avant la fin du séjour réservé.

ARTICLE 5 : ANNULATION DU SÉJOUR PAR LE CAMPING

En cas de circonstances exceptionnelles (notamment catastrophes naturelles, pandémies, événements imprévisibles rendant impossible le séjour, décision des pouvoirs publics), le Camping se réserve le droit d'annuler la réservation. Dans ce cas, le Client sera informé par écrit (courrier ou email) et se verra proposer, dans la mesure du possible :

| | |
|-----------------------------|--|
| Si le séjour n'a pas débuté | Proposition d'un séjour de remplacement équivalent ou le remboursement intégral des sommes versées sous forme d'avoir non remboursable valable 18 mois à compter de son émission ou sous forme de virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception du RIB sous format électronique du Client |
| Si le séjour a débuté | Le remboursement du séjour restant à courir sous forme de virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception du RIB sous format électronique du Client |

Dans tous les cas, aucun versement de dommages et intérêts ne pourra être demandé par le Client.

ARTICLE 6 : ASSURANCE ANNULATION (OPTIONNEL MAIS RECOMMANDÉ)

Nous recommandons vivement à nos clients de souscrire à une assurance annulation lors de la réservation. Celle-ci permet le remboursement des frais selon les garanties choisies (maladie, accident, décès, licenciement, etc.).

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement ou d'activités de loisirs fournies à une date déterminée.